

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PORTNEUF
VILLE DE NEUVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité, tenue le vendredi 8 juin 2018 à 8 h à l'hôtel de ville de Neuville, 230 rue du Père-Rhéaume, Neuville.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Simon Sheehy	Conseiller
Monsieur Jean-Pierre Soucy	Conseiller
Madame Marie-Michelle Pagé	Conseillère
Madame Denise Thibault	Conseillère
Monsieur Dominic Garneau	Conseiller
Monsieur Carl Trudel	Conseiller

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur Bernard Gaudreau, maire.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Manon Jobin	Directrice générale et greffière par intérim
--------------------	--

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE (8 h)**

18-06-147 **ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que ci-après,

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour (8 h)
2. Présentation et avis de motion du projet de règlement d'emprunt no 111 pour la construction du réseau d'égout sanitaire, de deux stations de pompage et de deux bassins de traitement des eaux usées pour le secteur de Place des Ilets est, une partie de la route 138 et de la rue des Érables, ainsi que les rues Lorient, du Marais et des Trembles
3. Renouvellement de mandat et nomination au sein du comité consultatif d'urbanisme
4. Mandat juridique afin de représenter la Ville de Neuville dans le dossier du cadastre # 3832425
5. Fermeture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION RELATIF À UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE, DE DEUX STATIONS DE POMPAGE ET DE DEUX BASSINS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LE SECTEUR DE PLACE DES ILETS EST, UNE PARTIE DE LA ROUTE 138 ET DE LA RUE DES ÉRABLES, AINSI QUE LES RUES LORiot, DU MARAIS ET DES TREMBLES**

Le règlement d'emprunt numéro 111, abrogeant le règlement d'emprunt numéro 110, a pour objet d'adapter les sommes empruntées pour le nouveau réseau d'égout sanitaire, secteur est, selon la réalité, suite à l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres ayant eu lieu le 30 mai dernier. Le contexte actuel du marché fait en sorte que les soumissions reçues sont plus élevées que les estimations.

18-06-148

Monsieur Carl Trudel, conseiller au siège numéro 6, donne un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ultérieure à ce conseil un règlement décrétant un emprunt pour le financement des coûts pour les travaux d'un réseau d'égout sanitaire, de deux stations de pompage et de deux bassins de traitement des eaux usées pour le secteur de Place des Ilets est, une partie de la route 138 et de la rue des Érables ainsi que les rues Lorient, du Marais et des Trembles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **RENOUVELLEMENT DE MANDAT ET NOMINATION AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

18-06-149

CONSIDÉRANT QUE le conseil a le pouvoir, en vertu des articles 146 à 148 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C A-19.1), de constituer un comité consultatif d'urbanisme sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a pour mandat d'étudier et de faire des recommandations au conseil municipal pour les dossiers d'urbanisme et d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 7 sur le comité consultatif d'urbanisme est actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme est d'une durée de deux ans;

CONSIDÉRANT QU'un siège est devenu vacant suite au départ de monsieur Louis Gosselin;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Éric Lortie est venu à échéance en mai 2018;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil nomme les personnes suivantes au comité consultatif d'urbanisme de la ville de Neuville pour un mandat de 2 ans :

- Monsieur Éric Lortie, citoyen;
- Monsieur Serge Beaulieu, citoyen

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **MANDAT JURIDIQUE AFIN DE REPRÉSENTER LA VILLE DE NEUVILLE DANS LE DOSSIER DU CADASTRE # 3 832 425**

18-06-150 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville a reçu une mise en demeure concernant le dossier du cadastre # 3 832 425;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Ville de Neuville de recourir aux services d'un d'avocat spécialisé en résolution de cas complexes;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil mandate un avocat du cabinet Létourneau, Gagné avocats pour représenter la Ville de Neuville concernant le dossier du cadastre # 3 832 425.

QUE madame Manon Jobin, directrice générale et greffière par intérim, soit autorisée à signer tous les documents pertinents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **FERMETURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire lève la séance à 8 h 35.

En signant le présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.

Bernard Gaudreau
Maire

Manon Jobin
Directrice générale et greffière par intérim